

**CATÉGORIE D'ACTIONS FONDAMENTALE MANUVIE
(SERA RENOMMÉE CATÉGORIE D'ACTIONS CANADIENNES MANUVIE)
SÉRIE F**

Gestion de placements Manuvie limitée
25 septembre 2019

Ce document contient des renseignements essentiels sur la Catégorie d'actions fondamentale Manuvie (le « Fonds ») que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du Fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Gestion de placements Manuvie limitée (le « gestionnaire »), au 1 877 426-9991 ou à l'adresse de courriel fondsmutuelsmanuvie@manuvie.com, ou rendez-vous sur le site fondscommunsmanuvie.ca.

Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres placements et respecte votre tolérance au risque.

Vers le 21 octobre 2019, les frais de gestion de certaines séries du Fonds seront réduits, ce qui pourrait entraîner une réduction du RFG de ces séries à l'avenir. Vous trouverez des précisions sur les frais de gestion et les autres frais composant le RFG dans le prospectus simplifié du Fonds.

Bref aperçu

Code du fonds : MMF 8633

DCA : MMF 28633

Date de création de la série : 25 mai 2011

Valeur totale du fonds au 15 août 2019 : 24 720 695 \$

Ratio des frais de gestion (RFG) : 1,09 %

Gestionnaire du fonds : Gestion de placements Manuvie limitée

Gestionnaire de portefeuille : Gestion de placements Manuvie limitée

Distributions : Une fois par année, le cas échéant, en avril (dividendes ordinaires) et/ou en mai ou juin (dividendes sur les gains en capital)

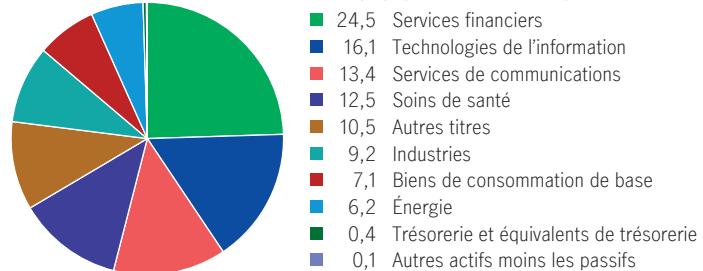
Placement minimal : 500 \$ initialement, 25 \$ par la suite

Dans quoi le Fonds investit-il?

L'objectif de placement fondamental du Fonds consiste à procurer une plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres canadiens. Le Fonds peut chercher à atteindre son objectif en investissant dans des titres d'autres OPC. Le Fonds peut investir jusqu'à 49 % de ses actifs dans des titres étrangers. Avec prise d'effet vers le 21 octobre 2019, le Fonds pourra investir jusqu'à 10 % de ses actifs dans des titres étrangers.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du Fonds au 15 août 2019. Ces placements changeront au fil du temps.

Répartition des placements (%) (15 août 2019)



Quels sont les risques associés à ce Fonds?

La valeur du Fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

Le gestionnaire a classé la volatilité de ce Fonds comme **moyenne**.

Ce classement est fondé sur la mesure dans laquelle le rendement du Fonds a changé d'une année à l'autre. Il n'indique pas la mesure dans laquelle le Fonds sera volatil à l'avenir. Le classement peut changer au fil du temps. Un fonds présentant un niveau de risque faible peut quand même subir des pertes.



Pour de plus amples renseignements au sujet du niveau de risque et des risques précis qui peuvent avoir une incidence sur le rendement du Fonds, consultez la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?** dans le prospectus simplifié du Fonds.

Aucune garantie

Comme la plupart des OPC, le Fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

Quel a été le rendement du Fonds?

Cette rubrique présente le rendement des titres de série F du Fonds depuis la création de la série, après déduction des frais. Les frais diminuent le rendement de la série.

*Puisque le Fonds a réalisé une fusion importante le 20 avril 2018, le rendement pour cette série est calculé à partir de la date de la fusion.

Rendements annuels

Puisque le Fonds a réalisé une fusion importante le 20 avril 2018, aucune donnée sur le rendement n'est disponible.

Meilleur et pire rendements sur trois mois

Puisque le Fonds a réalisé une fusion importante le 20 avril 2018, aucune donnée sur le rendement n'est disponible.

Rendement moyen

Le rendement annuel composé des titres de série F du Fonds correspond à 13,13 % depuis le 20 avril 2018. Si vous aviez investi 1 000 \$ dans le Fonds le 20 avril 2018, vous posséderiez 1 184 \$ au 31 août 2019.

À qui le Fonds est-il destiné?

Le Fonds convient principalement aux investisseurs qui :

- cherchent à obtenir une plus-value du capital
- cherchent à obtenir une diversification grâce au marché des fiducies de revenu
- sont disposés à accepter un niveau de risque moyen pour leurs placements
- investissent à moyen ou à long terme

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer l'impôt sur le revenu sur toutes les distributions imposables que vous verse le Fonds ainsi que sur tous les bénéfices que vous dégagez lorsque vous faites racheter vos titres du Fonds. Le montant de l'impôt dépend des lois fiscales qui s'appliquent à vous et selon que vous détenez ou non les titres du Fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Veuillez noter que si vous détenez des titres d'un fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds sont comprises dans votre revenu imposable, qu'elles vous soient versées en argent ou qu'elles soient réinvesties.

Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des titres de série F du Fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série à l'autre et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

Frais de souscription

Les titres de série F du Fonds ne sont pas assortis de frais de souscription.

Frais du Fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du Fonds. Au 30 avril 2019, les frais du Fonds s'élevaient à 1,15 % de sa valeur, ce qui correspond à 11,50 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie.

	Taux annuel (en % de la valeur du Fonds)
Ratio des frais de gestion (RFG) – Il s'agit du total des frais de gestion, des frais d'administration fixes et de certains frais d'exploitation précis du Fonds. Le gestionnaire a renoncé à certains frais. Dans le cas contraire, le RFG aurait été plus élevé.	1,09 %
Ratio des frais d'opérations (RFO) – Il s'agit des frais de transactions du Fonds.	0,06 %
Frais du Fonds	1,15 %

Renseignements sur la commission de suivi

Aucune commission de suivi n'est versée à l'égard des titres de série F.

Autres frais

Vous pourriez avoir à payer d'autres frais si vous achetez, détenez, vendez ou échangez des titres du Fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations à court terme	2,0 % de la valeur des titres que vous vendez ou échangez dans les 7 jours (en cas de synchronisation du marché) ou dans les 30 jours (en cas d'opérations excessives) suivant leur souscription. Ces frais sont remis au Fonds.
Frais d'échange	La société de votre représentant peut exiger jusqu'à 2,0 % de la valeur des titres que vous échangez contre des titres d'un autre OPC.
Ententes sur les honoraires forfaitaires	Les titres de série F obligent les investisseurs à participer à une entente sur les honoraires forfaits conclus avec la société de leur représentant. Les honoraires perçus en vertu de ces ententes se négocient entre vous et la société de votre représentant.

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de résilier un contrat de souscription de titres d'un OPC dans les deux jours ouvrables suivant la date de réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds, ou
- d'annuler un ordre de souscription dans les 48 heures suivant la réception de l'avis d'exécution.

Dans certaines provinces et dans certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent des informations fausses ou trompeuses. Vous devez prendre des mesures dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Veuillez contacter Gestion de placements Manuvie limitée ou votre représentant afin d'obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du Fonds. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du Fonds.

Gestion de placements Manuvie limitée

Bureau de réception des ordres
500 King Street North
Del Stn 500 G-B
Waterloo (Ontario) N2J 4C6
1 877 426-9991
fondsmutuelsmanuvie@manuvie.com
fondscommunsmanuvie.ca

Pour en savoir plus au sujet des placements dans les OPC, consultez la brochure intitulée *Comprendre les organismes de placement collectif* qui est accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse autorites-valeurs-mobilieres.ca.